

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



Mairie de JOUY SUR EURE

## Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	14
- En exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absents	1
- exclus	0

## Date de convocation :

**15 octobre 2025**

## Date d'affichage :

**15 octobre 2025**

## Date de réunion :

**21 octobre 2025**

## Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - ~~Alexandra DASSAS~~ - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA

## Absents excusés :

Annie JÉZÉQUEL

*Alexandra DASSAS*  
*Stéphane PETROZ*

## Procurations :

Annie JÉZÉQUEL donne procuration à Philippe ALLAIN

*Alexandra DASSAS donne procuration à Ludovic ROBERT*

## Objet : Aménagement terrain municipal en limite de propriété de la parcelle AB 53

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement du terrain municipal en limite de propriété de la parcelle AB 53

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société JD TP n° 2025-000245 en date du 25/09/2025 pour un montant de 6 122,00 € HT joint à la présente délibération pour abattage de différents arbres et dessouchage avec évacuation des déchets verts, rebouchage de l'ancien puits, dépose de l'ancienne clôture avec évacuation, et nivelage et engazonnement du terrain.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société JD TP n° 2025-000246 en date du 25/09/2025 pour un montant de 2 750,00 € HT joint à la présente délibération pour l'étalage des terres du terrassement du bras « le Rû » sur le terrain communal et semis de gazon

Monsieur le Maire précise avoir interrogé une autre Société dont le devis ne peut être présenté à cette réunion car son chiffrage est incomplet.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 027-212703581-20251021-2025\_DELCOM017-DE

Après avoir entendu ces explications, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité (*la majorité ou à l'unanimité*) :

Pour : 12 / Contre : 1 / Abstention : \_\_\_\_\_

**ACCEPTE** le projet d'aménagement du terrain municipal en limite de propriété de la parcelle AB 53, et l'aménagement du terrain, côté du le Rû

**VOTE** un budget de :

- 6 200,00 € HT pour abattage de différents arbres et dessouchage avec évacuation des déchets verts, rebouchage de l'ancien puits, dépose de l'ancienne clôture avec évacuation, et niveling et engazonnement du terrain.
- 2 800,00 € HT pour l'étalage des terres du terrassement du bras « le Rû » sur le terrain communal et semis de gazon.

**DEMANDE** à Monsieur le Maire d'interroger une autre entreprise afin d'obtenir un devis concurrentiel.

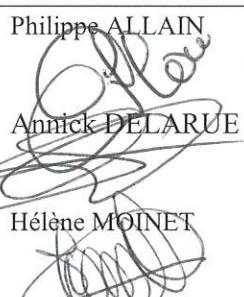
**MANDATE** Monsieur le Maire pour retenir la Société la mieux-disante, et ce dans le budget voté

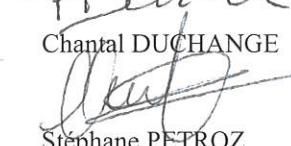
**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document concernant la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux

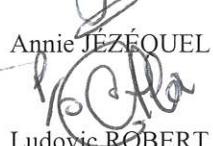
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

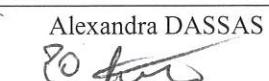
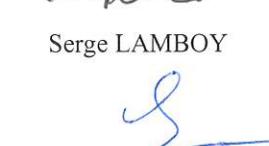
Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN  
  
Annick DELARUE  
  
Hélène MOINET  


Pierre BAILHACHE  
  
Chantal DUCHANGE  


Pierre BERGER  
  
Annie JEZÉQUEL  


Joël BUCAILLE  
  
Olivier JOLY  


Alexandra DASSAS  
  
Serge LAMBOY  


Maire  
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 027-212703581-20251021-2025\_DELCOM017-DE